

Rapport de gestion

Caisse Maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel



RAPPORT ANNUEL

Votre assureur en bref

La caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel évolue dans le domaine de l'assurance indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel

Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 ss CCS

Siège social

Neuchâtel

Conseil de fondation

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Fabio Bongiovanni
Secrétaire	M. Roland Eberle
Membres	M. Hugues Apothéloz
	M. Urs Schwaller

Direction

Directeur général	M. Paul Rabaglia
Directeurs	M. Vincent Claivaz
	M. Olivier Follonier
	M. Thomas J. Grichting
	Mme Sophie Revaz
	† M. Samuel Marchetti (1971 – 27.03.2016)

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1002 Lausanne

Chiffres-clés

		2016	2015
Résultat annuel	Fr.	214'552	66'858
Nombre d'assurés assurance perte de gain (LAMal)		1'699	1'404
Total du bilan	Fr.	3'903'308	2'870'569
Chiffre d'affaires par secteur d'activité			
Assurances perte de gain (LAMal) - Assurance individuelle	Fr.	-	-
Assurances perte de gain (LAMal) - Assurance collective	Fr.	1'769'385	1'499'272
Total	Fr.	1'769'385	1'499'272
Provisions totales pour sinistres non-liquidés	Fr.	15'000	50'000
en % des prestations nettes d'assurance		1,32%	4,43%
Total des fonds propres LAMal (base de calcul SST)	Fr.	2'723'538	2'508'986
en % des primes		307.85%	334.69%

Gouvernance

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe de conduite stratégique. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne. Le Conseil de fondation est soutenu dans ses décisions par trois commissions spécialisées instituées au sein du Groupe Mutuel; la commission d'audit, la commission stratégique et celle de rémunération et de nomination. Elles agissent pour le Groupe Mutuel, mais également pour la caisse maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel lorsque le règlement d'organisation de celle-ci le prévoit. Les commissions informent régulièrement le Conseil de fondation de leurs activités.

Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs

Le Groupe Mutuel est une association au service des institutions qui lui ont délégué la gestion de leurs activités. Il met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de ses membres qui sont des sociétés juridiquement autonomes et possèdent leurs propres organes.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés membres et donc leurs clients. Les prestations de service sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différents assureurs membres. Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche et auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la Direction générale, composée de six respectivement cinq membres en 2016. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le Conseil de fondation et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Système de contrôle interne

Le Conseil de fondation a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en œuvre. Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense. La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles. La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Contrôle interne, Gestion des risques et Actuaire responsable. L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôles et l'Audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction Compliance du Groupe Mutuel est en charge de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction Compliance.

Fonctions Contrôle interne et Gestion des risques

Les fonctions Contrôle interne et Gestion des risques sont en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'Audit interne soutient le Conseil de fondation dans son rôle de haute surveillance. Il informe régulièrement le Comité et le Conseil de fondation du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil de fondation et de la Direction générale

La rémunération du Comité du Groupe Mutuel et des Conseils d'administration des sociétés qui en sont membres est régie par un règlement adopté par les organes de tous les membres de l'Association. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés membres de l'Association, limite les rémunérations annuelles par entité à 25'000 francs pour le/la président(e) et à 24'000 francs pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du Comité ou des Conseils d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de poste d'administrateurs qu'ils occupent au sein de l'Association et de ses membres. Le plafond est de 200'000 francs pour le/la président(e) et de 80'000 francs pour les autres administrateurs. A ces montants s'ajoutent 10'000 francs par commission, mais au maximum 20'000 francs.

En 2016, la caisse-maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel a enregistré une charge annuelle à hauteur de 8'000 francs pour la rémunération de son Conseil de fondation, la rémunération la plus importante s'élevant à 1'600 francs.

La direction générale étant déléguée au Groupe Mutuel, ce dernier refacture ces frais aux sociétés membres.

En 2016, la rémunération totale des membres de la Direction générale s'est élevée à 2'398'820 francs (salaire de base et part variable ne pouvant excéder 20% du salaire de base, prestations de prévoyance et d'autres indemnités), la plus importante se montant à 520'154 francs. La part de la caisse-maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel sur cette rémunération de la Direction générale est de 0,03%, soit 720 francs, respectivement 156 francs pour la plus importante.

Gestion des capitaux: évolution économique

Depuis la crise financière en 2008, suivie d'une récession économique, l'activité globale n'a pas réussi à retrouver sa vitesse de croisière. Durant les cinq dernières années, la progression du PIB mondial a juste atteint 2,5% par année, sensiblement en dessous de la moyenne à long terme de 3,5%. Cela suggère que le monde économique expérimente un déclin structurel de son potentiel de croissance, ceci malgré des stimuli financiers de grande ampleur initiés par les différentes banques centrales. Un manque d'investissement des secteurs public et privé, ainsi qu'une baisse de productivité de la part de la force de travail en sont quelques éléments explicatifs. Le poids de la dette est par ailleurs supérieur à celui constaté après la crise, en particulier dans les pays du sud de l'Europe et en Chine.

Malgré les légères améliorations des différents indicateurs économiques, nous ne voyons pas de risque inflationniste important à court terme. La croissance en 2017 devrait rester atone, et les incertitudes géopolitiques (flux migratoires, élections présidentielles en France et situation de la Grèce en particulier) pourront à nouveau créer de l'incertitude, autant auprès du consommateur que de l'entrepreneur. Dans ce contexte, le résultat des placements qui s'établit à 26'484 francs (excluant la modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux) en 2016 peut être qualifié de réjouissant.

Rapport financier

La caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel a atteint un chiffre d'affaires net de 0,9 million de francs, soit une croissance de 15,6% par rapport à l'année 2015.

Les prestations nettes versées en faveur de nos assurés s'élèvent à 0,55 million de francs, en hausse de 0,65% par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élèvent à 152'242 francs pour l'exercice 2016. Les frais administratifs sont en baisse en 2016 (-5,9%) et représentent 8,6% du volume des primes (10,8% en 2015).

Les charges et produits hors exploitation ont dégagé un bénéfice net de 26'195 francs, en majeure partie grâce au résultat net des placements.

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2016 un résultat bénéficiaire de 214'552 francs, montant intégralement attribué aux réserves. Nous relevons l'excellente santé financière de la fondation.

Perspectives. Nous serons là demain aussi.

La révolution digitale, par les perspectives qu'elle ouvre dans le secteur de la santé et des soins de santé, est porteuse de riches promesses en matière d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du suivi des soins. Les défis à relever comprennent non seulement une agilité et une grande faculté d'adaptation de l'entreprise à cet environnement, mais aussi une évolution des processus à l'interne.

L'investissement du Groupe Mutuel dans le développement des canaux numériques n'est pas terminé, bien au contraire. En plus de poursuivre dans l'optimisation de nos plateformes et applications pour offrir à l'assuré les meilleurs outils, nous plaçons au centre des enjeux majeurs, la protection des données et la gestion d'une automatisation toujours plus performante, dans l'intérêt de nos assurés. Pendant que la branche adapte ses processus et oriente sa stratégie sur l'économie numérique, elle étudie en parallèle, au sein de l'Association Suisse d'Assurances, l'impact de la numérisation dans le cadre politique, où la révision totale de la loi sur la protection des données est actuellement à l'ordre du jour.

Nous maintenons notre vision de rester leader en innovation, en créant de la valeur ajoutée et de l'efficacité en incluant la transformation digitale dans notre réflexion permanente et prévisionnelle.

L'humain au centre pour favoriser l'innovation

Pour assurer cette innovation et rester compétitifs dans un environnement en constante évolution, nous devons compter sur des compétences spécifiques. Attirer des talents maîtrisant les nouvelles technologies tout en valorisant l'approche client est un défi de taille.

Ces compétences représentent une force indéniable et nécessaire dans le développement du Groupe Mutuel, tant au niveau de nos différentes plateformes et applications mobiles que de l'automatisation des processus de travail comme il est déjà le cas avec Nova par exemple. Il en est de même pour notre service client, qui se doit d'être toujours plus qualitatif. Cette approche globale de la digitalisation, initiée depuis la conception de notre plateforme Nova, offre des perspectives qui permettront de répondre aux attentes et aux défis futurs.

La révolution digitale en cours dans l'assurance ne fait en réalité que commencer. De nouveaux modèles vont voir le jour, liés aux objets connectés et au Big Data, où l'estimation du risque va tendre à toujours plus s'individualiser. Grâce aux nouvelles technologies, la prévention va gagner en importance. Avec l'explosion de l'économie collaborative, l'assurance de demain reposera davantage sur l'usage que sur la propriété et se rapprochera de plus en plus de modèles à la carte, où les assurés pourront définir et modifier le périmètre de leur couverture, en moduler la durée et les niveaux de franchise. Autant de chantiers prometteurs à l'horizon des dix prochaines années, qui, tous, vont nous permettre d'être toujours plus proche du client et de ses besoins, dans la transparence et l'interaction.

RAPPORT FINANCIER

- 2 Compte de résultat
- 3 Bilan
- 4 Tableau des flux de trésorerie
- 5 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2016 :

- 6 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 8 Compte de résultat par domaine d'activité
- 9 Explications relatives au compte de résultat
- 10 Explications relatives au bilan
- 11 Autres indications
- 12 Utilisation du résultat
- 13 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2016	2015
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	893'673	772'939
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	-554'934	-551'334
Variation des provisions techniques	8	35'000	28'000
Autres charges d'assurance		-33'140	-14'528
Total des charges de l'assurance		-553'074	-537'862
Frais de gestion et d'administration	3	-152'242	-161'796
Résultat technique de l'assurance		188'357	73'281
Autres produits financiers		0	437
Autres charges financières		-289	-35
Produits sur les placements en capitaux	4	69'590	58'242
Charges sur les placements en capitaux	4	-43'105	-51'068
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	-14'000
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		26'195	-6'423
Résultat de l'exercice		214'552	66'858

Bilan

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Actifs en CHF			
Placements de capitaux	5	2'088'711	2'068'600
Comptes de régularisation	6	30'755	11'567
Créances	7	786'322	356'260
Liquidités		997'520	434'142
Total des actifs		3'903'308	2'870'569

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Passifs en CHF			
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		2'565'975	2'351'423
Fonds propres		2'565'975	2'351'423
Provisions techniques pour propre compte	8	15'000	50'000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	172'000	172'000
Comptes de régularisation	10	12'658	6'900
Dettes	11	1'137'674	290'245
Fonds étrangers		1'337'332	519'145
Total des passifs		3'903'308	2'870'569

Annexe aux comptes 2016

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2016	2015
Résultat	214'552	66'858
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	4'791	24'653
Amortissements / revalorisations sur les créances	-4'000	7'000
Modification des provisions techniques pour compte propre	-35'000	-10'000
Modification des autres provisions techniques	-	-18'000
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	14'000
Augmentation / diminution des créances	-426'062	-71'932
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	-19'188	2'406
Augmentation / diminution des dettes	847'429	234'367
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	5'758	1'778
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	588'280	251'129
Investissements / désinvestissements nets dans des placements de capitaux	-24'902	-97'840
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-24'902	-97'840
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	563'378	153'289
Liquidités état initial 01.01.	434'142	280'853
Liquidités état final 31.12.	997'520	434'142
Variation des liquidités	563'378	153'289

Annexe aux comptes 2016

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2015	2'284'566	66'858	2'351'423
Répartition du résultat de l'année précédente	66'858	-66'858	-
Fonds propres au 01.01.2016	2'351'423	-	2'351'423
Résultat annuel		214'552	214'552
Fonds propres au 31.12.2016	2'351'423	214'552	2'565'975
Répartition du résultat de l'exercice	214'552	-214'552	-
Fonds propres au 01.01.2017	2'565'975	-	2'565'975

Annexe aux comptes 2016

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Modifications dans la présentation des comptes

Afin d'harmoniser les états financiers avec la structure de la plateforme de relevé de données de l'Autorité de surveillance, la modification suivante a été apportée aux comptes annuels:

Les défalcatons encaissées (recours contre tiers et certains remboursements de fournisseurs de soins) sont présentées en diminution des charges de sinistres et prestations alors qu'elles étaient jusqu'alors considérées comme des autres produits d'exploitation (2016: CHF 88'677; 2015: CHF 26'966).

Les comptes comparatifs ont été retraités pour tenir compte de ce nouveau principe de présentation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou navés partiellement.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue est la „Risk adjusted capital“. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie, degré de probabilité).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Annexe aux comptes 2016

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurances indemnités Journalières LAMal			Total		
	2016	2015	Variation en %	2016	2015	Variation en %
Produits						
Primes brutes	1'769'385	1'499'272	18.0%	1'769'385	1'499'272	18.0%
Diminution des cotisations (*)	13'960	53'606	-74.0%	13'960	53'606	-74.0%
Primes de réassurance	-889'673	-779'939	14.1%	-889'673	-779'939	14.1%
Primes acquises pour propre compte	893'673	772'939	15.6%	893'673	772'939	15.6%
Charges						
Prestations	-1'138'508	-1'102'668	3.3%	-1'138'508	-1'102'668	3.3%
Prestations du réassureur	583'574	551'334	5.8%	583'574	551'334	5.8%
Provision pour sinistres	35'000	10'000	250.0%	35'000	10'000	250.0%
Autres charges d'assurance	-33'140	-14'528	128.1%	-33'140	-14'528	128.1%
Provisions techniques	-	18'000	n/a	-	18'000	n/a
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	-553'074	-537'862	2.8%	-553'074	-537'862	2.8%
Frais de gestion et d'administration	-152'242	-161'796	-5.9%	-152'242	-161'796	-5.9%
Total charges d'exploitation	-705'316	-699'658	0.8%	-705'316	-699'658	0.8%
Résultat technique de l'assurance	188'357	73'281	157.0%	188'357	73'281	157.0%
Autres produits financiers	0	437	-100.0%	0	437	-100.0%
Autres charges financières	-289	-35	0.0%	-289	-35	0.0%
Produits sur les placements en capitaux	69'590	58'242	19.5%	69'590	58'242	19.5%
Charges sur les placements en capitaux	-43'105	-51'068	-15.6%	-43'105	-51'068	-15.6%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-14'000	n/a	-	-14'000	n/a
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	26'195	-6'423	n/a	26'195	-6'423	n/a
Résultat de l'exercice	214'552	66'858	220.9%	214'552	66'858	220.9%

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF	2016	2015	Variation
Primes brutes	1'769'385	1'499'272	270'113
Primes de réassurance	-889'673	-779'939	-109'734
Primes rétroactives	35'750	64'764	-29'014
Amortissement sur cotisations	-25'790	-4'158	-21'632
Variation de la provision "Ducroire"	4'000	-7'000	11'000
Total	893'673	772'939	120'734

2 Charges de sinistres et prestations en CHF	2016	2015	Variation
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	-1'138'508	-1'102'668	-35'840
Part des prestations des réassureurs	583'574	551'334	32'240
Total	-554'934	-551'334	-3'600

3 Frais de gestion et d'administration en CHF	2016	2015	Variation
Commissions	-32'783	-15'390	-17'394
Frais d'exploitation divers	-119'459	-146'407	26'948
Total	-152'242	-161'796	9'554

La Caisse de la Ville de Neuchâtel a conclu une convention de gestion administrative avec le Groupe Mutuel Association.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	30'473	-18'105	12'367
Actions	5'559	-30	5'529
Autres placements	33'558	-24'970	8'588
Total	69'590	-43'105	26'484

Résultats par catégorie en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2016	2015	Variation
Intérêts	23'942	25'717	-1'775
Bénéfices réalisés	-	803	-803
Pertes réalisées	-	-6'331	6'331
Bénéfices non réalisés	6'531	12'957	-6'425
Pertes non réalisées	-17'955	-13'629	-4'326
Charges sur capitaux	-150	-355	205
Résultat	12'367	19'160	-6'793

Actions	2016	2015	Variation
Dividendes	4'779	7'547	-2'769
Bénéfices réalisés	-	-	-
Pertes réalisées	-25	-	-25
Bénéfices non réalisés	780	8'460	-7'680
Pertes non réalisées	-5	-21'158	21'153
Charges sur capitaux	-	-523	523
Résultat	5'529	-5'674	11'203

Autres placements	2016	2015	Variation
Produits	7'577	2'521	5'056
Bénéfices réalisés	4'798	187	4'611
Pertes réalisées	-4'285	-4'844	559
Bénéfices non réalisés	21'183	51	21'132
Pertes non réalisées	-15'813	-1'147	-14'666
Charges sur capitaux	-4'872	-3'080	-1'792
Résultat	8'588	-6'312	14'900

Annexe aux comptes 2016

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2016	Valeur de marché au 31.12.2015	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	1'321'613	1'335'255	-13'642
Actions	150'190	350'845	-200'655
Autres placements			
Placements collectifs	494'996	149'440	345'556
Instruments financiers dérivés	77	-	77
Liquidités affectées aux placements de capitaux	121'835	233'060	-111'225
Total	2'088'711	2'068'600	20'111

Instruments financiers dérivés en CHF		Valeur de marché au 31.12.2016		Total
	Devises	Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR		-25	-25
Opérations à terme - couverture	USD	102		102
Total		102	-25	77

Au 31.12.2015, aucun instrument financier dérivé n'était ouvert à la date de clôture des comptes annuels.

6 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Intérêts courus	11'362	11'567	-205
Autres actifs transitoires	19'393	-	19'393
Total	30'755	11'567	19'188

7 Créances en CHF

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	163'989	361'549	-197'560
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	-3'000	-7'000	4'000
Créances envers des réassureurs (parties liées)	583'574	-	583'574
Impôts anticipés	1'779	1'711	68
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽¹⁾	-	-	-
Autres créances	39'980	-	39'980
Total	786'322	356'260	430'062

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2016	Attribution/ dissolution 2016	31.12.2015
Provisions pour sinistre non liquidés indemnités journ. LAMal	30'000	20'000	50'000
Provisions pour sinistre non liquidés réassurance	-15'000	15'000	-
Total provisions techniques pour propre compte	15'000	35'000	50'000
Variation des provisions techniques		35'000	

9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Taux de provisionnement déterminé	8.26%	8.32%	
Placements de capitaux	2'088'711	2'068'600	20'111
Provision nécessaire	172'000	172'000	-
Provision au bilan	172'000	172'000	-

10 Comptes de régularisation passif en CHF	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Autres passifs transitoires	12'658	6'900	5'758
Total	12'658	6'900	5'758

11 Dettes en CHF	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	2'538	-	2'538
Primes encaissées d'avance	229'909	11'308	218'601
Comptes de passage	-	210	-210
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	889'673	-	889'673
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽¹⁾	15'554	278'728	-263'174
Total	1'137'674	290'245	847'429

⁽¹⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec le Groupe Mutuel Association et Mutuel Assurance Maladie SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 28 avril 2017.

Annexe aux comptes 2016

Utilisation du résultat

en CHF	2016	2015
Résultat de l'exercice	214'552	66'858
Bénéfice disponible	214'552	66'858
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	-214'552	-66'858
Solde du bénéfice à reporter	-	-

Au Conseil de fondation de la
Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel,
Neuchâtel

Lausanne, le 28 avril 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.



Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al.3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al.3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé

Groupe Mutuel

Santé[®] Vie[®] Patrimoine[®] Entreprise[®]

CM Ville de Neuchâtel

Hôtel de Ville – 2000 Neuchâtel



Sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel, Association d'assureurs: Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – Fondation AMB CM Ville de Neuchâtel – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations de prévoyance administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance